

NOTE DE SYNTHÈSE
Annexé au BUDGET PRIMITIF 2023
De la commune de TANNAY
VOTÉ le 29 mars 2023

L'article 107 de la loi NOTRe (portant nouvelle organisation territoriale de la République) du 7 août 2015 crée de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.
Ainsi, cette note brève et synthétique retrace les informations financières essentielles de la collectivité.

BUDGET PRINCIPAL 2023

1- Données synthétiques sur la situation financière de la commune

La population totale de Tannay : source INSEE

2012	2022
605 hab	585 hab

L'analyse des ratios de Tannay :

La population DGF de Tannay :

2020	2021	2022
692 hab	686 hab	679 hab

① Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / population DGF :

2020	2021	2022
1 057 €	1 066 €	1055 €

② Recettes réelles de fonctionnement (RRF) / population DGF :

2020	2021	2022
1 203 €	1213 €	1425 €

Ces 2 ratios, permettent de constater que les RRF restent supérieures aux DRF, grâce à la maîtrise des dépenses et ce depuis plusieurs années.

③ Produit des impositions directes / population :

2020	2021	2022
466 €	471 €	584 €

Ce ratio est en augmentation par rapport à l'année dernière en raison de la revalorisation de la base imposable et de l'imposition de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Taxes	Bases effectives 2021	Bases effectives 2022	% évolution	Bases effectives 2023	% évolution
Taxe foncière bâtie	708 320	733 154	+ 3,51 %	778 100	+ 6,13 %
Taxe foncière non bâtie	67 714	70 021	+ 3,41 %	74 900	+ 6,97 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0	312 628	0	334 825	+ 7,10 %

Taux d'imposition 2023 :

- Taxe foncière bâti : 39,30 %
- Taxe foncière non bâtie : 44,17%
- Taxe d'habitation : 20,88 %

Pas d'augmentation du taux d'imposition.

4 Dépenses d'équipement brut / population :

2020	2021	2022
1 018 €	1 027 €	861 €

Ce ratio évalue l'investissement de la commune réalisé pour l'extension et l'aménagement du centre d'incendie et de secours, la réfection de la voirie de Bellevue, l'étude pour le clocher de l'Eglise, la restauration de la salle des fêtes (chauffage, électricité, sanitaires), l'isolation des combles à la gendarmerie, la création d'un parking vers le stade, la réfection de l'électricité des vestiaires du club de foot, la réfection du chemin de Gravelot, le remplacement de l'éclairage du Pôle culturel, l'engazonnement du cimetière, la participation de parts sociales pour l'abattoir de Corbigny, ce qui représente des dépenses un peu moins conséquentes que les années passées.

5 Encours de la dette/population :

2020	2021	2022
913 €	787 €	626 €

Ce ratio représente le capital restant dû par rapport à la population DGF. On constate une légère baisse en raison de l'achèvement d'un prêt.

ANNÉE	ANNUITÉ	INTÉRÊTS	CAPITAL	ENCOURS
2023	48 828,80	9 228,29	39 600,51	366 420,59
2024	41 415,78	4 465,52	36 950,26	326 820,08
2025	22 694,83	3 818,14	18 876,69	289 869,82
2026	22 885,27	3 561,05	19 324,22	270 993,13
2027	23 080,24	3 297,88	19 782,36	251 668,91
2028	23 279,80	3 028,45	20 251,35	231 886,55
2029	23 484,12	2 752,64	20 731,48	211 635,20
2030	23 693,25	2 470,29	21 222,96	190 903,72
2031	23 907,36	2 181,23	21 726,13	169 680,76
2032	24 126,54	1 885,34	22 241,20	147 954,63
2033	24 350,94	1 582,43	22 768,51	125 713,43
2034	24 580,63	1 272,34	23 308,29	102 944,92
2035	24 815,77	954,88	23 860,89	79 636,63
2036	25 056,46	629,90	24 426,56	55 775,74
2037	25 302,90	297,23	25 005,67	31 349,18
2038	6364,92	21,41	6343,51	6343,51
TOTAL GENERAL	407 867,61	41 447,02	366 420,59	

L'encours de la dette représente la somme que la commune doit aux banques chaque fin d'année. (annexe 1)

La structure de la dette est composée de 3 emprunts dont un à taux variable indexé sur le livret A, les autres sont des emprunts à taux fixe.

6 DGF (dotation globale de fonctionnement) / population :

2020	2021	2022
72 €	72 €	72

Ce ratio confirme le maintien au niveau de la DGF par habitant et donc un niveau de financement de l'Etat par habitant stable.

7 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement :

2020	2021	2022
42 %	42 %	46 %

Ce ratio mesure la charge de personnel de la collectivité qui a légèrement augmenté.

③ (Dépenses réelles de fonctionnement + Remboursement de la dette) / Recettes réelles de fonctionnement :

2020	2021	2022
101,58 %	100,06 %	83 %

Ce ratio s'appelle la marge d'autofinancement. C'est la capacité de la commune à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées.

Plus le ratio est faible, plus la commune peut financer ses investissements par l'autofinancement sans avoir nécessairement recours à l'emprunt.

Avec un ratio supérieur à 100%, les investissements restent possibles sans autofinancement mais avec uniquement le recours à l'emprunt.

On constate cette année que la marge d'autofinancement est plus importante.

2 - Liste des concours attribués par la commune sous forme de prestations en nature ou de subventions

Annexe 2 : tableau des subventions aux associations.

3 - Tableau des acquisitions et cessions immobilières

CESSIONS : Néant

ACQUISITIONS : Néant

4 - BUDGET 2023

Nous avons terminé l'année 2022 avec un **excédent cumulé de 282 948,48 €** qu'il convient de le reporter en 2023.

FUNCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement

CHAP.	RECETTES TTC	Reçu 2022	BP 2023	% BP 2023 / Reçu 2022
70	PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	85 230,00	77 210,00	- 9,41%
73	IMPOTS ET TAXES	401 027,00	444 669,00	+ 10,88 %
74	DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	243 179,00	234 157,00	- 3,71 %
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	149 000,00	150 900,00	+ 1,28 %
76	PRODUITS FINANCIERS	0	0	0
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (Sans les cessions)	450,00	4 618,00	+ 926,22 %
013	ATTENUATION DE CHARGES	5 000,00	300,00	- 94 %
	RECETTES REELLES	883 886,00	911 854,00	+ 3,16 %
77 et 042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS LIEES AUX CESSIONS ET +/- VALUE	0	0	0
002	RESULTAT DE FONCT. REPORTE	31 953,74	164 008,20	-80,52 %
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	883 886,00	1 075 862,20	+ 21,72 %

Chapitre 70 = produits des services et du domaine : **-9,41 %**

Par rapport à 2022, ce chapitre est en baisse en raison d'une vente de bois beaucoup moins importante. Les recettes versées par les familles fréquentant la cantine, garderie et accueil de loisirs restent stable.

Chapitre 73 = impôts et taxes : + 10,88 %

Une augmentation significative des impôts directs due principalement par la revalorisation des bases d'imposition et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Chapitre 74 = dotations et participations : - 3,71 %

Une légère baisse des dotations (notamment de la DGF) par rapport à 2022.

Chapitre 75 = autres produits de gestion courante : + 1,28 %

Ce chapitre enregistre les recettes liées aux locations de nos logements communaux, en légère hausse en raison de peu de logements vacants.

Chapitre 013 = atténuations de charges : - 94 %

Ce chapitre permet d'atténuer les charges de personnel par le remboursement d'indemnités journalières. On constate une baisse importante en raison du peu d'arrêt de travail.

Les dépenses de fonctionnement

CHAP.	DEPENSES TTC	MANDATÉ 2022	BP 2023	% BP 2023 / Mandaté 2022
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	238 700,00	286 055,00	+ 19,84 %
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	340 950,00	347 810,00	+ 2,01 %
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	104 294,00	104 751,04	+ 0,44 %
66	CHARGES FINANCIERES	9 000,00	15 000,00	+ 66,67 %
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (Sans les cessions)	700,00	2700,00	+ 285,71 %
68	Dotations provisions semi-budgétaires	500,00	500,00	0
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	78 845,00	78 845,00	0
022	DEPENSES IMPREVUES	21 950,14	20 600,96	- 6,15 %
	DEPENSES REELLES	796 939,14	856 262,00	+ 7,44 %
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS LIEES AUX CESSIIONS ET +/- VALUE + AMORTISSEMENTS	0	0	0
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	796 939,14	856 262,00	+ 7,44 %
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	118 900,60	0	0

Chapitre 011 = charges à caractère général : + 19,84 %

Une hausse des charges courantes est prévue pour 2023 en raison de l'inflation des matières premières.

Chapitre 012 = charges de personnel : + 2,01 %

Une légère hausse des charges de personnel est prévue pour 2023 due aux éventuels remplacements de personnel et à la hausse du point d'indice.

Chapitre 65 = Autres charges de gestion courante : + 0,44 %

Ce chapitre enregistre principalement les indemnités des élus, les contributions au SIEEN, au SDIS en légère hausse. Les subventions aux associations sont en baisse cette année.

Chapitre 66 = Charges financières : + 66,67 %

Ce chapitre enregistre les intérêts des emprunts qui sont prévus en hausse dû à un éventuel futur prêt pour la restauration du clocher de l'église.

Chapitre 67 = Charges exceptionnelles : + 285,71 %

Ce chapitre concerne la participation aux frais de scolarité dans les établissements situés sur d'autres communes.

Chapitre 014 = Atténuation de produits : 0

Le reversement GIR se maintient, peu de changement prévisible.

INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement

CHAP.	RECETTES	Reçu 2022	BP 2023
10	Dotations, fonds divers	26 642,00	21 000,00
1068	Affectation du résultat	299 540,80	118 940,28
13	Subventions d'investissement	25 297,00	82 953,00
16	Emprunts et dettes assimilés		150 000,00
165	Dépôts et cautionnement	2 000,00	2000,00
21	Immobilisations corporelles		
	RECETTES REELLES	353 479,80	374 893,28
45	Opération pour le compte de tiers	0	260 000,00
040	Opérations d'ordre entre sections (cessions)	0	1 162,00
	RESTES A REALISER	295 484,20	189 820,84
001	Solde d'exécution reporté	0	0
021	Virement à la section de fonctionnement	118 900,60	0
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	767 864,60	825 876,12

Les dépenses d'investissement

CHAP.	DEPENSES	Mandaté 2022	BP 2023
16	Emprunts et dettes assimilées	91 000,00	42 000,00
20	Immobilisations incorporelles	2 937,60	2 937,60
23	Dépenses d'équipement	77 902,00	212 177,40
27	Autres immobilisations financières	1 000,00	0
45	Opération pour le compte de tiers	0	260 000,00
	DEPENSES REELLES	172 839,60	517 115,00
040	Opérations d'ordre entre sections (cessions)	0	0
	RESTES A REALISER	558 705,81	149 815,07
001	Solde d'exécution reporté	36 319,19	158 946,05
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	767 864,60	825 876,12

Les recettes et les dépenses d'investissement restent constantes, les restes à réaliser sont moins conséquents en raison de l'achèvement de gros projets tels que l'extension et l'aménagement du centre de secours et la réfection de la voirie de Bellevue et la réfection partielle de la salle des fêtes, à ceci s'ajoute de nouveaux projets tels que : la création de la route forestière en partenariat avec l'ONF, la réfection de la toiture du préau de l'école maternelle, la réfection de la rue Lelimosin et du chemin de Pignol, la rénovation du hall d'entrée à la cantine scolaire, le changement de la sonorisation des rues, la refonte du site internet de la Mairie et l'achat d'un toboggan pour l'aire de jeux, le changement des fenêtres et portes de la salle des fêtes ainsi que le remplacement de l'éclairage du hall du pôle culturel. Malgré ces nouveaux investissements, le budget est équilibré en dépenses et en recettes.

Le budget de fonctionnement est voté en suréquilibre en recettes et les dépenses se maintiennent malgré la conjoncture d'inflation actuelle.

ANNEXE 1

Commune de TANNAY - Commune de Tannay - BP - 2023

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	48 828,80
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	48 828,80
Recettes réelles de fonctionnement	II	911 854,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	5,35
---	---------------	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

ANNEXE 2

Commune de TANNAY - Commune de Tannay - BP - 2023

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
6574	24	Subvention	ASSOC SPORTIVE BOULISTE	Association	1 000,00
6574	18	Subvention	ACVG	Association	100,00
6574	16	Subvention	LES RESTAURANTS DU COEUR	Association	355,00
6574	31	ASSOCIATION LA TRANSVERSE	Assoc. ASSOCIATION METALVOICE	Association	500,00
6574	25	Subvention	Assoc. LA CROIX-ROUGE DELEGATION LOCALE ST SAULGE	Association	50,00
6574	20	Subvention	Assoc. TANNAYSIE EN FETE	Association	1 300,00
6574	14	Subvention	ASSOC AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE DE LA NIEVRE	Association	80,00
6574	22	Subvention	Assoc. A2CN - FLOTTEURS FM	Association	100,00
6574	12	Subvention	GENERATION MOUVEMENT DES HEURES D'AUTOMNE	Association	1 000,00
6574	27	subvention Téléthon	AFM	Association	80,00
6574	15	Subvention	COMITE DE JUMELAGE NORHEIM NAHE-TANNAY	Association	500,00
6574	29	subvention	OGEC SAINT LEONARD - ECOLE MIXTE PRIVEE	Association	500,00
6574	5	Subvention	JEUNESSE SPORTIVE TANNAYSIEENNE	Association	1 000,00
6574	9	Subvention	PREVENTION ROUTIERE	Association	150,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.